



SAP – Société d'Aménagement de La Plagne

Remplacement de la télécabine de Champagny *Champagny-en-Vanoise (73)*

Evaluation environnementale Pièce n°1

Pièce 1 : Résumé non technique de l'évaluation environnementale

Pièce 2 : Evaluation environnementale

Pièce 3 : Annexes de l'évaluation environnementale

18 mai 2026
N/Réf. : 2024051



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
1.1. Identification du pétitionnaire	2
1.2. Localisation, nature et objectifs	3
1.2.1. Localisation	3
1.2.2. Contexte et objectif	5
CHAPITRE 1. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	11
CHAPITRE 2. INCIDENCE DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES D'INTÉGRATION ENVIRONNEMENTALE	14
CHAPITRE 3. Effets cumulés du projet avec d'autres projets d'aménagements connus 22	
3.1.1. Incidences cumulées sur les ressources naturelles	23
3.1.2. Incidences cumulées sur les zones d'importance particulière pour l'environnement	23
3.1.3. Synthèse et conclusion des effets cumulés	23
CHAPITRE 4. VULNERABILITE DU PROJET FACE AUX RISQUES	24
CHAPITRE 5. VULNERABILITE DU PROJET FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	25
CHAPITRE 6. ENVIRONNEMENT AVEC ET SANS PROJET	26
CHAPITRE 7. CONTRIBUTEURS A L'ETUDE D'IMPACT	28

CHAPITRE 1. DESCRIPTION DU PROJET

1.1. IDENTIFICATION DU PETITIONNAIRE

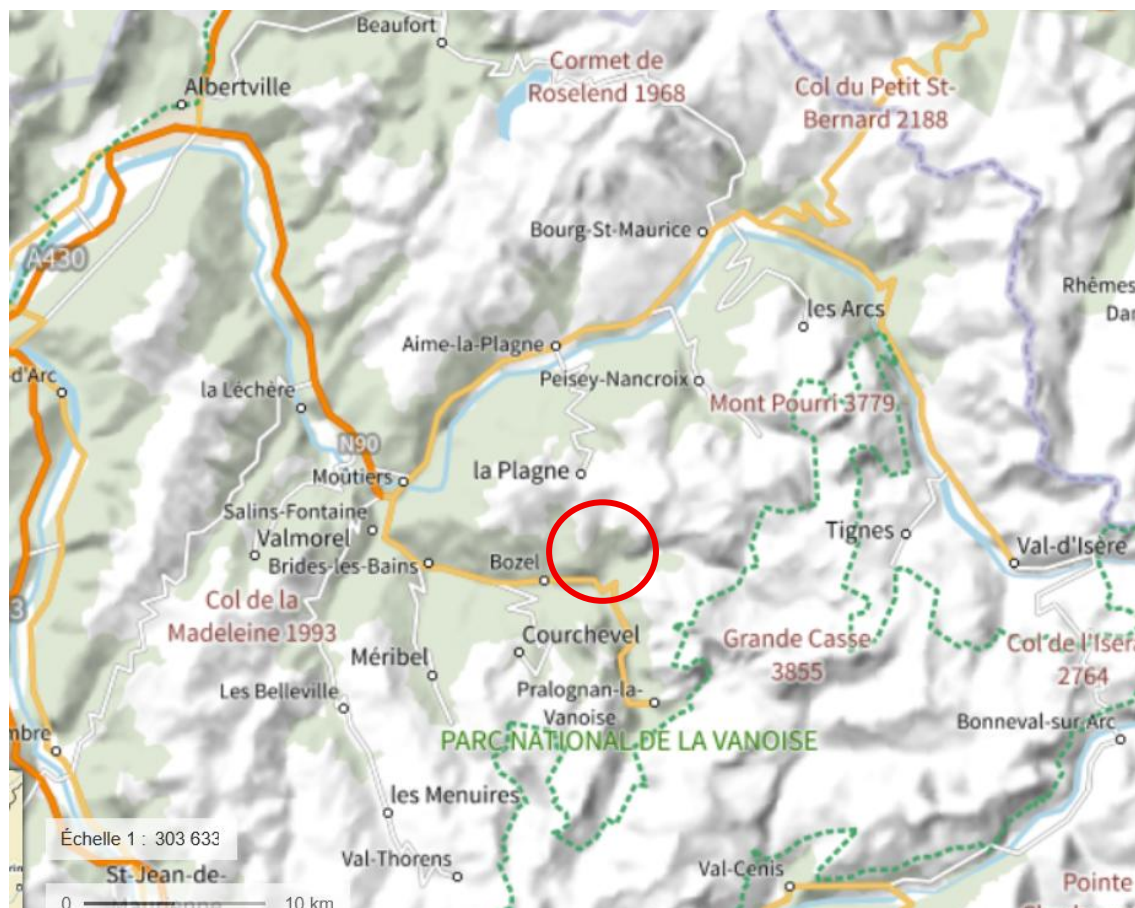
Le demandeur à l'initiative de la présente évaluation environnementale est une personne morale dont les coordonnées sont les suivantes :

RAISON SOCIALE	SAP (SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA PLAGNE)
ADRESSE SIEGE SOCIAL	54 impasse de la Cembraie, route de Plagne Centre 73210 La Plagne Tarentaise
SIRET	076 220 011 00019
NATURE DES ACTIVITES DE L'ENTREPRISE	Téléphériques et remontées mécaniques
SIGNATAIRE DE LA DEMANDE	Jacques CHAUDAN
QUALITE DU SIGNATAIRE	Directeur technique
PERSONNE A CONTACTER	Florian MERMET
TELEPHONE	06 59 62 73 61

1.2. LOCALISATION, NATURE ET OBJECTIFS

1.2.1. LOCALISATION

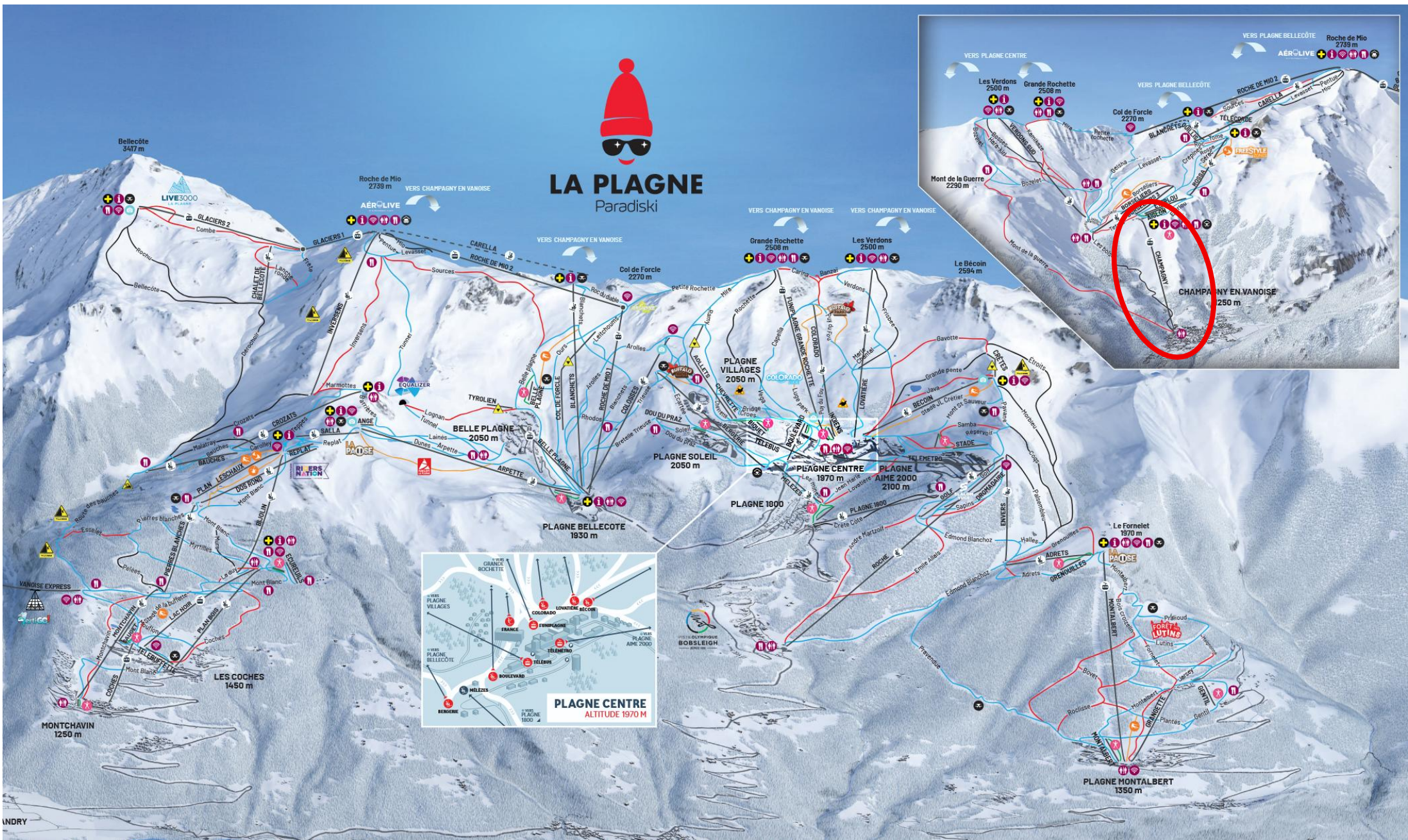
Le projet de remplacement de la télécabine de Champagny et d'espace débutant en G2 se situe sur la commune de Champagny en Vanoise partie intégrante du domaine de montagne de la Plagne.



Localisation du projet. Source : Géoportail.

Le domaine de montagne de la Plagne s'étend de 1250 à plus de 3000 mètres d'altitude à travers onze sites, stations d'altitude (Plagne Centre, Plagne Bellecôte, Belle Plagne, Plagne Villages, Plagne Soleil, Plagne Aime 2000, Plagne 1800) ou villages (Montalbert, Montchavin, Les Coches, Champagny-en-Vanoise) interconnectés via un réseau de 133 pistes et de 73 remontées mécaniques. La station de La Plagne constitue, avec la station des Arcs- Peisey-Vallandry, le domaine de montagne de Paradiski, second plus grand domaine de montagne relié au monde. La liaison se réalise par le téléphérique Vanoise express.

La Société d'Aménagement de la Plagne (SAP), gestionnaire du domaine de montagne envisage de remplacer la télécabine de Champagny vieillissante par un appareil moderne. Cet appareil, au départ de Champagny en Vanoise en fond de vallée, permet l'accès au domaine de montagne de la Plagne.



1.2.2. CONTEXTE ET OBJECTIF

La Société d'Aménagement de la Plagne a pour projet de remplacer la télécabine de Champagny, porte d'entrée du domaine de montagne de la Plagne depuis Champagny en Vanoise et de créer un espace débutant en gare d'arrivée de cet appareil.

1.2.2.1. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU DOMAINE DE MONTAGNE DE LA PLAGNE

- > Modernisation des remontées mécaniques et diversification hiver-été :

Le domaine de montagne de La Plagne comporte 45 téléportés (télésièges et télécabines).

Ceux-ci ont une durée de vie entre 30 et 40 ans. Au-delà de ce temps, les appareils sont dépassés technologiquement, et demandent un entretien important et des opérations spécifiques conséquentes pour respecter les normes en vigueur. De plus, ils ne répondent plus aux attentes de la clientèle. Ainsi, en moyenne, la Société d'Aménagement de la Plagne remplace chaque année une remontée mécanique.

Le domaine de La Plagne a historiquement axé son activité principalement sur le ski alpin. La saison estivale a fait l'objet de développement d'événements et d'activités ponctuelles au gré de l'évolution des attentes de la clientèle sans qu'il n'y ait de stratégie arrêtée.

Depuis plusieurs années, la Société d'Aménagement de La Plagne et les Collectivités ont la volonté de mettre en valeur la station et le territoire en été (puis dans un second temps sur les « 4 saisons ») dans une optique de diversification touristique. Les infrastructures existantes doivent être valorisées au maximum sur les deux saisons et chaque nouveau projet de remplacement ou de réaménagement se fait en réfléchissant à ces sujets.

Cela vaut pour les remontées mécaniques, mais également pour les autres aménagements. Les retenues d'eau en font bien sûr partie, et outre l'aspect purement paysager et agréable de certaines (exemple de la retenue de Pierres Blanches) il est possible d'en valoriser d'autre différemment, à travers des activités sur l'eau notamment. Des pratiques telles que le VTT de descente ou le « mountain kart » ont vu le jour ou ont été renforcés en utilisant les remontées mécaniques existantes. D'autres comme le VTT (principalement à assistance électrique), la randonnée, le trail ou encore la via ferrata, non tributaires d'infrastructures lourdes ont été mises en avant à travers un travail de communication, de signalétique et de mise en avant des sentiers.

De manière générale, chaque projet d'aménagement est désormais étudié de façon à pouvoir être valorisable en été, qui plus est, en mettant en avant la richesse environnementale des sites.

L'objectif étant de créer des points d'attractivité sur le domaine, de manière à attirer la clientèle, l'accompagner sur des parcours prédéfinis, la sensibiliser autant que possible à la montagne estivale (il s'agit souvent de « novices » de la montagne) et ainsi d'en faire bénéficier plus largement sur le territoire.

- > Création de pôles d'attractivité

Les remontées mécaniques sont donc un excellent moyen de transport « doux » qui donne accès à de nombreux sites du domaine de montagne.

Mais pour attirer la clientèle sur le domaine, hors saison d'hiver, il convient de créer des pôles d'attractivité estivaux et de raisonner à l'échelle du territoire. Ces points particuliers, disposant d'un panorama remarquable, d'un sentier thématique, ou encore d'activités sportives, permettent de faire venir des gens à La Plagne. Une fois ceux-ci sur place, ils fréquentent les points remarquables et aussi le domaine et la station de manière plus large, profitant alors à tous les acteurs du territoire et pas uniquement à la société de remontée mécanique.

Tout cela ne peut se faire sans une prise en compte marquée de l'environnement. En plus de limiter autant que faire se peut les impacts des travaux, les particularités et

sensibilités environnementales sont expliquées et valorisées. La saison estivale est idéale pour cela.

Les domaines skiables sont des sites en partie anthropisés, qui peuvent offrir malgré tout accès à des espaces qui ont conservé leur naturalité.

En ce sens, c'est un excellent terrain d'apprentissage pour un public souvent novice de la montagne (25% de la clientèle estivale du Parc National de Vanoise sont des néo-pratiquants, il s'agit beaucoup de familles avec de jeunes enfants, et à la recherche de randonnées faciles d'après une étude de 2021). En effet, il paraît pertinent d'accueillir cette clientèle sur des espaces en partie aménagés et sécurisés, sur lesquels il est possible de les canaliser sur des circuits prédéfinis et avec des possibilités importantes d'éducation à la montagne estivale et ses sensibilités.

Une fois cette première étape franchie, ce public aura pu développer un goût en même temps qu'une « culture » de la montagne estivale et sera plus à même d'aller découvrir d'autres espaces hors des stations de ski et potentiellement plus sensibles environnementalement et moins facile d'accès. Une immersion directe sur ces territoires, dont les espaces protégés font partie, peut s'avérer plus délicate.

Ainsi, l'ensemble des acteurs de la montagne, et sur des territoires bien plus vastes que les seules stations peuvent bénéficier de ce schéma.

1.2.2.2. GENESE ET OBJECTIF DU PROJET

Le domaine de montagne de La Plagne est vaste et composé de onze sites interconnectés entre eux par des pistes et des remontées mécaniques.

Parmi ceux-ci figurent le secteur de Champagny qui est un point d'entrée du domaine de montagne de la Plagne. En effet, le village de Champagny en Vanoise est un village situé à 1250 m d'altitude sur le versant sud de la vallée de Bozel, il est relié au domaine de montagne de la Plagne via la télécabine de Champagny. En effet, la télécabine donne accès à un petit domaine de montagne ensoleillé relié à la Plagne via le télésiège du Verdens Sud qui permet de basculer sur le secteur de Plagne Centre et les télésièges des Borseliers et de la Rossa donnant accès à Plagne Bellecôte et à Live 3000.

La piste des Bois permettant le retour skieur à Champagny en Vanoise est aujourd'hui fragilisée par l'évolution de l'enneigement. L'un des principaux objectifs du projet est de consolider la capacité de la télécabine à transporter skieurs et non-skieurs à la montée comme à la descente et ainsi garantir l'accès au domaine d'altitude.

Le remplacement de l'appareil se fera en lieu et place et permettra de transporter jusqu'à 3 200 p/h, débit compatible avec les pics de charge de début et fin de journée et déterminant pour diriger les flux en période hivernale comme estivale vers les parties hautes du domaine de montagne.

Le projet, dans sa conception, prend en compte la dimension environnementale à travers notamment l'écoconception du nouveau bâtiment et une intégration paysagère soignée.

De plus, cet équipement participe à l'adaptation au changement climatique du domaine en garantissant l'accès et le retour des usagers via un appareil performant et confortable en hiver comme en été.

En effet, la télécabine actuelle est ouverte en période estivale pour faciliter l'accès au domaine de montagne pour les piétons notamment. Sur le domaine de montagne de Champagny, l'activité estivale est aujourd'hui limitée. En effet, les randonneurs se rendent principalement dans les vallons en direction de Champagny le haut et de Pralognan-la-Vanoise. Un développement de l'activité estivale est envisagé avec notamment la mise en place d'une liaison piétonne permettant depuis la gare d'arrivée de la télécabine de Champagny de rejoindre la gare intermédiaire de la TC Roche de Mio et ainsi pouvoir accéder au secteur Live 3000.

Enfin, le projet prévoit le réaménagement de la zone débutante au sommet de la télécabine de Champagny. En effet, la zone existante est assez compliquée pour les débutants. Il faut remonter à pied pour accéder au TK de l'Eterlou et ce dernier est difficile pour aborder les premières glisses d'un débutant. De plus, la zone débutante localisés à l'aval de la TC n'est aujourd'hui plus accessible en raison du manque de neige. Il paraît donc pertinent de remonter cet espace débutant en altitude où la neige est suffisante pour pouvoir l'exploiter.

Le projet prévoit donc la création d'un tapis permettant à la fois l'accès au TK éterlou et la création d'une zone de ski débutante le long du tapis.

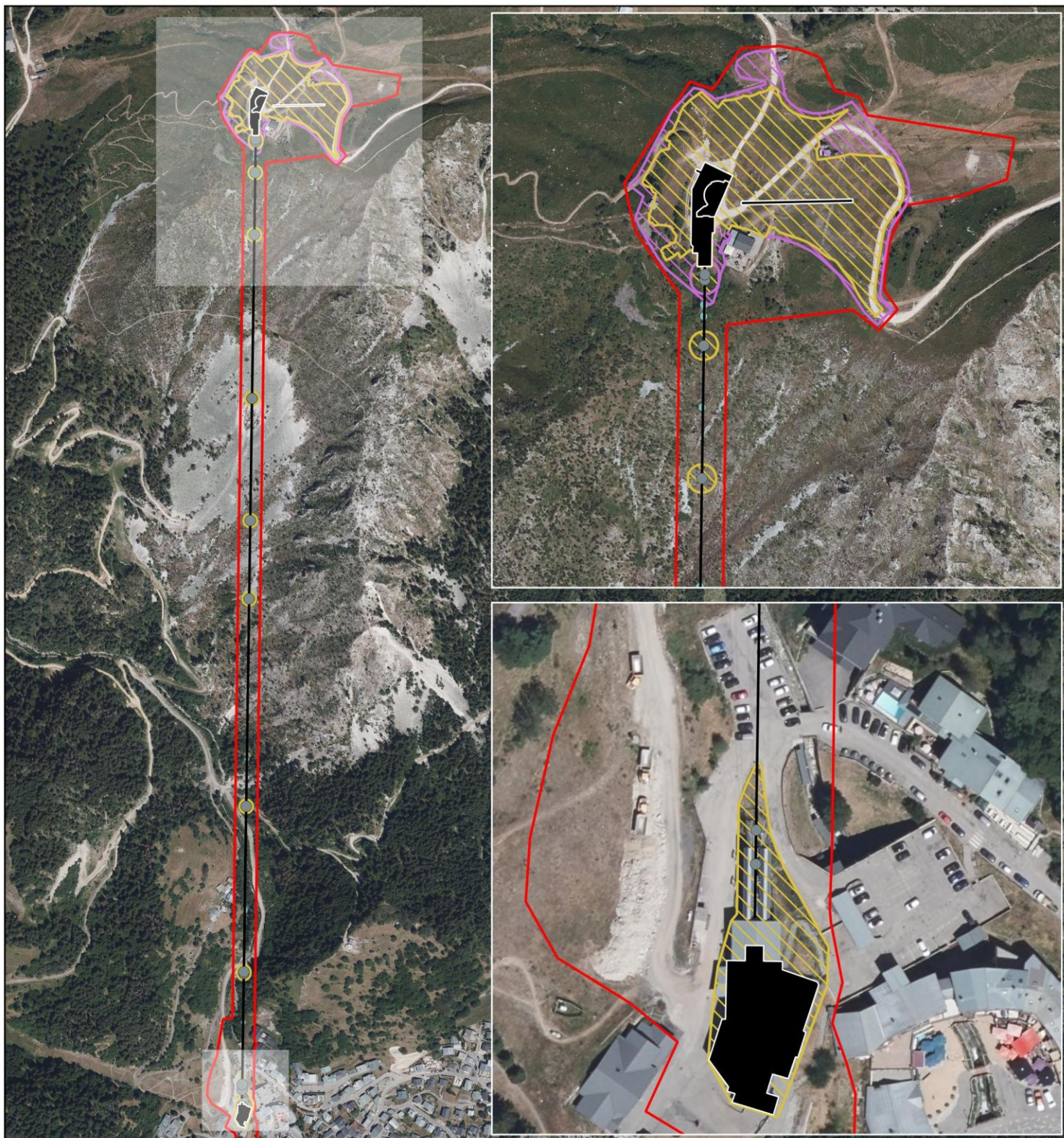
Le projet prévoit donc la création d'un tapis permettant à la fois l'accès au TK éterlou et la création d'une zone de ski débutante le long du tapis.

1.2.2.3. PERIMETRE DU PROJET

Le projet de remplacement de la télécabine de Champagny s'inscrit dans le plan pluriannuel d'investissement du domaine de montagne de la Plagne porté par la SAP (Société d'Aménagement de la Plagne).

Plusieurs autres projets d'aménagement, notamment de réseau neige sur l'ensemble du domaine de montagne sur 10 ans et de restructuration de secteurs sont prévus dans les prochaines années et feront l'objet d'études « globales » dédiées. Toutefois, il a été décidé de déposer un dossier spécifique à la télécabine de Champagny et à l'espace débutant associé pour différentes raisons :

- > D'une part l'urgence de ce remplacement d'appareil structurant vieillissant et ne répondant plus au besoin actuel de transport à la montée en début de journée et de redescente en fin de journée pour les débutants et lors des périodes de fermeture de la piste noire permettant un retour au village de Champagny.
- > D'autre part la déconnexion du projet par rapport aux autres projets, du fait de sa localisation sur le secteur de Champagny et sa nature, remontée mécanique à vocation d'ascenseur valléen.

**Légende****Projet**
 Zone d'étude

 Ligne

 Pylones

 Infrastructure

 Tampon terrassement

 Terrassement

 Remise en état

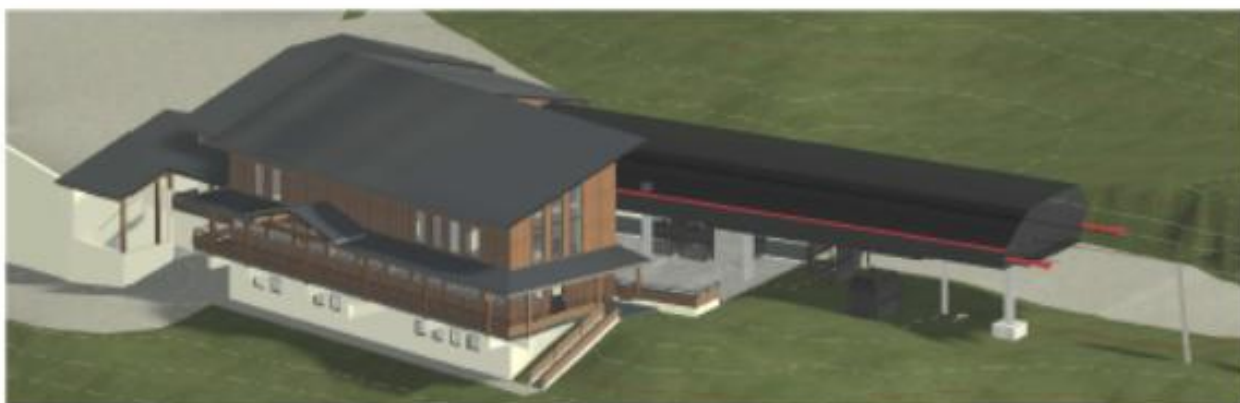
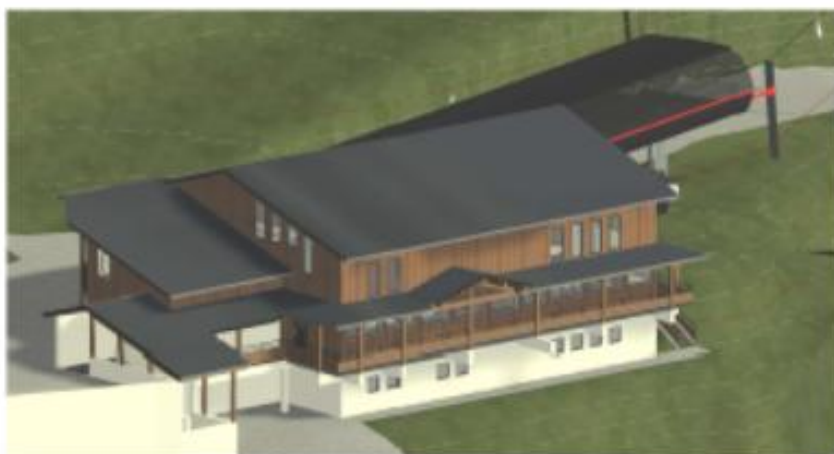

Échelle : 1:9 800

0 190 m

Conception: KARUM n°2024051/Z.LACOMBE
 Données fonds de carte issues de BD ORTHO® - IGN - (2024)
 Source de données : KARUM
 Date : 12/03/2026



Insertions paysagères de la G2 et de l'espace débutant. Source : ABEST



Vue 3D de la G1. Source : DCSA, CABL&A.

CHAPITRE 2. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

THEMATIQUE		DESCRIPTIF DE L'ENJEU	NIVEAU D'ENJEU
Paysage	Unités paysagères	La zone d'étude immédiate traverse l'unité paysagère « Pentes de Champagny » (UP9) et l'unité paysagère du « Cirque de Reclard » (UP10). Ces unités paysagères sont très qualitatives et peuvent aisément être impactées négativement par de nouvelles activités humaines.	FORT
	Perceptions sensibles	La zone d'étude est à proximité de secteurs fréquentés été comme hiver. Le secteur est déjà remanié.	MOYEN
	Éléments paysagers sensibles	Sur l'ensemble du site d'étude et ses abords, les éléments paysagers sensibles identifiés dans le cadre de l'Observatoire et de l'étude de terrain sont les suivants : > Le talweg du torrent du Reclard et les pentes enherbées associées ; ambiance particulière participant à la diversité des paysages de la station > Les sentiers de randonnée ; témoins et levier de l'activité touristique estivale > Jeunes arbres ; replantés en 2004 après un incendie en 2003 > Éboulis non stabilisés avec peu de végétation > Le bâti du village ; station bien intégrée depuis les vues extérieures	FORT
Patrimoine	Parc national ou naturel régional	La zone d'étude n'est pas comprise dans l'aire d'adhésion du parc national de la Vanoise.	NUL
	Site classé et inscrit	Le site classé le plus proche (Vallon de Champagny le Haut) est à environ 1700 mètres. Avec la morphologie du secteur, il n'y a pas de co visibilité directe.	NUL
	Monument historique	Le monument historique le plus proche (Eglise Saint Bon Tarentaise) est à environ 4800 mètres.	NUL
	Site patrimonial remarquable (AVAP...)	Le site patrimonial remarquable est à le plus proche (Planay hameau de Chambéranger) est à environ 3500 mètres.	NUL
	Inventaire du patrimoine bâti	Les covisibilités entre les éléments vernaculaires sont directes mais peut significatives (pour l'Eglise) . La proximité de la zone d'étude avec la croix de chemin nécessite une attention particulière pour la préservation de celle-ci.	FAIBLE
	Site archéologique	Le site archéologique le plus proche est à environ 6200 mètres sur la commune de Aime-la-Plagne.	NUL
Milieux physiques	Géologie	Site INPG le plus proche à 1,7 km au nord ; Absence d'arrêté de protection de Géotope et de Géoparc à moins de 35 km ; aucune formation géologique d'intérêt patrimonial.	NUL
	Eaux de surface : hydrographie	Bassin versant du ruisseau du Reclard ; Classé Liste 1 poissons dans sa partie aval ; zone de frayères dans la partie basse de la zone d'étude ; réservoir de biodiversité (trame bleue) dans le SCOT Tarentaise Vanoise.	FORT
	Eaux souterraines : hydrogéologie	Masse d'eau souterraine en bon état écologique et chimique et entité hydrogéologique perméable ; masse d'eau non prioritaire.	FAIBLE
	Eau potable	Zone d'étude recoupant 1 périmètre de protection immédiate (travaux interdits) et 2 périmètres de protection rapprochée (servitudes et prescriptions).	FORT
	Eau thermale et/ou de baignade	Aucune source thermale ou site de baignade à moins de 3km de la zone d'étude.	NUL
	Eaux pluviales	Réseaux de collecte des eaux pluviales avec rejet au ruisseau du Reclard dans la partie urbanisée de la zone d'étude ; ruissellement et infiltrations in situ dans les secteurs non artificialisés.	NEGLIGEABLE
	Eaux usées, rejets et assainissement	Extrémité sud : zone urbanisée équipée de réseaux de collecte et de transport des eaux usées ; toilettes publiques raccordés dans le bâtiment de la gare de départ actuelles raccordées au réseau collectif Extrémité nord : zone d'assainissement collectif	FAIBLE

THEMATIQUE		DESCRIPTIF DE L'ENJEU	NIVEAU D'ENJEU
	Air	Zone d'étude immédiate délimitée à l'écart des sources de pollution significatives ; pas de dépassement des valeurs limites pour les indices de pollution suivis.	FORT
	Climat	Domaine de montagne compris entre 1 250 m et 3 000 m d'altitude, dont les différents secteurs ne seront pas affectés de la même manière par l'évolution climatique ; Territoire de montagne concerné par les conséquences du changement climatique d'autant plus que l'économie est dépendante des activités de sport d'hiver.	FORT
Biodiversité	Trame écologique	SRADDET : moitié nord de la zone d'étude dans un réservoir de biodiversité de la trame verte, moitié sud dans un espace perméable lié aux milieux terrestres. SCoT : moitié nord de la zone d'étude dans un réservoir de biodiversité (trame verte), moitié sud dans avec cours d'eau permanent de la trame bleue ; télécabine existante perméable au déplacement des espèces terrestres mais risque de collision avec les câbles ; berges et radiers du ruisseau du Reclard encaissés et artificialisés. PLU : moitié nord de la zone d'étude dans un réservoir de biodiversité et en dehors des corridors écologiques ; territoires avec contraintes naturelles (relief, climat, altitude) et contraintes anthropiques (urbanisation, routes, activités touristiques hivernales) peu discriminantes.	FORT
	Natura 2000	ZSC « Massif de la Vanoise » et ZPS « La Vanoise » à plusieurs kilomètres de la zone d'étude immédiate ; proximité soulevant la présence potentielle d'espèces ayant permis la désignation du site sur la zone d'étude immédiate. ZSC « Adrets de Tarentaise » délimité à 1,6 km au nord-est de la zone d'étude immédiate ; pas de superposition avec les habitats ayant conduits à la désignation du site.	FAIBLE
	Autres zonages Nature	ZNIEFF : zone d'étude immédiate dans ZNIEFF I Forêt du Miollet dans sa partie haute avec espèces à enjeux, entièrement dans ZNIEFF II Massif de la Vanoise.	FORT
		Zones humides (DDT73) et tourbières (AuRA) : 5 zones humides dans la zone d'étude élargie mais localisées au plus proche à 900m à vol d'oiseau au nord et en amont hydraulique de la zone d'étude immédiate.	NUL
		Pelouses sèches : la zone d'étude recoupe deux pelouses sèches de l'inventaire départementale en partie basse.	FORT
		Cœur de parc national / aire optimale d'adhésion : Zones d'étude élargie et immédiate situées au plus proche respectivement à 5km et à 6 km de la limite du cœur du Parc National de la Vanoise ; Commune de Champagny-en-Vanoise non adhérente à la charte du parc.	NEGLIGEABLE
	Habitats	Présence sur la zone d'étude élargie de 36 types d'habitats, dont 1 habitat d'intérêt communautaire : IC 4060-4 - Landes subalpines acidiphiles hautes à Rhododendron ferrugineux.	FAIBLE
	Flore protégée et/ou menacée	Absence sur la zone d'étude d'espèce protégée et/ou menacée.	FAIBLE
	Espèce végétale exotique envahissante	Présence de 3 espèces exotiques envahissantes sur la zone d'étude : Erigeron annuus, Lapsana communis et Matricaria discoidea.	MOYEN
	Rhopalocères	Présence potentielle d'une espèce protégée sur le haut de la zone d'étude : le Solitaire (Colias palaeno). Sa plante hôte, l'Airelle des marais est très représentée et présente sur la majorité des landes et pelouses alpines du secteur. L'espèce est donc considérée comme reproductrice sur la zone d'études.	MOYEN
	Odonates	La zone d'étude ne présente aucun milieu favorable à la présence et l'installation des odonates. Aucune espèce protégée, menacée ou inscrite sur le Plan National d'Action n'est présente sur la zone d'étude immédiate.	NEGLIGEABLE
	Amphibiens	La zone d'étude ne présente pas de zones humides (lacs, tourbières, etc.) favorables à la présence et la reproduction des amphibiens. Cependant, le cours d'eau présent sur la zone d'étude est favorable à la présence d'une espèce d'amphibien protégé : la Salamandre tachetée.	FAIBLE

THEMATIQUE		DESCRIPTIF DE L'ENJEU	NIVEAU D'ENJEU
	Reptiles	5 espèces protégées se reproduisent sur la zone d'étude immédiate : la Coronelle lisse, la Couleuvre helvétique, le Lézard à deux raies, le Lézard des murailles et la Vipère aspic.	MOYEN
	Avifaune	16 espèces à enjeu utilisent la zone d'étude immédiate en période de reproduction, 8 espèces en période de migration et 12 espèces en période d'hivernage.	FORT
	Mammifères Chiroptères	8 espèces de chauve-souris ont été enregistrées sur la zone d'étude. 2 principaux types de gîtes favorables aux chauves-souris : les gîtes arboricoles et de falaise. Aucun habitat favorable aux chiroptères identifié sur les emprises de la zone d'étude.	NUL
	Autres mammifères	2 espèce protégée et menacée d'extinction en Rhône-Alpes se reproduisent sur ou à proximité directe de la zone d'étude immédiate : l'Écureuil roux et le Lièvre variable.	FORT
Population et santé	Environnement humain	Zones habitées et voisinage sensible : résidences permanentes et touristiques dans la partie basse ; écoles maternelle et primaire à 200 m ; établissements de santé à plusieurs kilomètres.	FORT
		Agriculture : Commune de Champagny-en-Vanoise concernée par la zone d'appellation AOP/AOC « Beaufort » ; Présence de prairies permanentes avec pâturage bovin (partie basse) et d'estives pâturage ovins (partie haute) ; entre 4% et 11% des parcelles RPG incluses dans la zone d'étude immédiate.	MOYEN
		Forêt : zone d'étude immédiate sur parcelles forestières communales (inexploitées, en cours de régénération suite incendie 2003) ; quelques boisements privés.	FAIBLE
		Activités touristiques : Zone d'étude immédiate au cœur du domaine de montagne de Champagny (le bas) avec activités touristiques hivernales et estivales.	FORT
		Industrie et artisanat : 1 installation surveillée à 50m (usine à neige) 1 ICPE (ISDI) à 900 m ; 2 zones d'activité artisanales à 500 et 600 m à l'est.	FORT
		Biens matériels : Réseaux secs et humides dans la zone d'étude immédiates (prévoir DT-DICT) ; servitude de périmètre de contre les perturbations électromagnétiques ; Stations météorologiques à plus de 10 km.	FAIBLE
	Santé et nuisances	Environnement sonore : Pas de plan d'exposition au bruit (PEB) ; zone d'étude avec obstacles pour transport aérien et dans espaces contrôlé ; infrastructure routière générant plus 55 dB à plus de 6 km.	NEGLIGEABLE
		Sources de vibrations : Aucun site industriel et aucune carrière à moins de 3 km ; voie ferrée à 13 km à l'ouest ; PIDA en période hivernale pour la sécurisation des domaines skiables.	NEGLIGEABLE
		Nuisances olfactives : 1 ICPE agricole 5 km à l'est ; STEU intercommunale à 6 km.	NUL
		Eclairage artificiel, pollution lumineuse : Pollution lumineuse liée au chef-lieu de Champagny ; actuellement pas de flashes lumineux imposés par la DGAC.	NEGLIGEABLE
		Lutte antivectorielle : Zone d'étude élargie non infestée par le moustique tigre ; reproduction dans les zones d'eau stagnantes ; pas d'enjeu majeur pour les secteurs d'altitude actuellement.	FAIBLE
		Agents allergènes : Risque lié à l'ambroisie limité sur les zones d'études. Le nombre de jours avec un risque allergique significatif reste inférieur à 20 sur les zones d'études.	NEGLIGABLE

CHAPITRE 3. INCIDENCE DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES D'INTÉGRATION ENVIRONNEMENTALE

THEMATIQUES		INCIDENCES BRUTES (AVANT MESURES)	NIVEAU D'INCIDENCES BRUTES	MESURES D'EVITEMENT (ME)	MESURES DE REDUCTION (MR)	INCIDENCES RESIDUELLES (APRES MESURES E ET R)	NIVEAU D'INCIDENCES RESIDUELLES	MESURES DE COMPENSATION (MC)	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (MA) ET MODALITES DE SUIVI (MS)
Patrimoine et paysage									
Patrimoine	Parc national ou naturel régional	Aucune incidence attendue	NUL				NUL		
	Site classé et inscrit	Aucune incidence attendue	NUL				NUL		
	Monument historique	Aucune incidence attendue	NUL				NUL		
	Site patrimonial remarquable (AVAP...)	Aucune incidence attendue	NUL				NUL		
	Inventaire du patrimoine bâti	Potentielles incohérence du paysage perçu depuis le bâti vernaculaire (église du village)	MOYEN	-	MR5- Intégration architecturale pour les gares et locaux associés, choix des matériaux et couleurs MR7- Insertion paysagère et topographique des massifs de pylônes MR8- Traitement cohérent des talus et raccord au terrain naturel MR9- Démontage et évacuation des vestiges de l'actuelle télécabine de Champagny en Vanoise et réhabilitation des secteurs concernés	Les vues depuis l'église ne permettent pas distinguer la gare de départ par effet de perspective. Les perceptions depuis la croix seront légèrement impactées par le défrichement, mais celles-ci le sont déjà par le layon existant.	NEGLIGEABLE	-	MS1- Suivi environnemental en phase travaux MS2- Suivi de la réussite des travaux de revégétalisation
	Sites archéologiques	Aucune incidence attendue	NUL				NUL		
Paysage	Unités paysagères	Potentielle effet d'artificialisation d'un secteur où l'impact paysager de la station est présent, mais modéré	FORT	-	MR4- Remise en état des secteurs remaniés MR5- Intégration architecturale pour les gares et locaux associés, choix des matériaux et couleurs MR6- Intégration topographique du tapis neige MR7- Insertion paysagère et topographique des massifs de pylônes MR8- Traitement cohérent des talus et raccord au terrain naturel MR9- Démontage et évacuation des vestiges de l'actuelle télécabine de Champagny en Vanoise et réhabilitation des secteurs concernés MR10- Respect de la topographie et des textures actuelles des zones remaniées MR11- Traitement irrégulier des lisères	Nouvelle gare d'arrivée plus volumineuse prenant plus de place dans le grand paysage	FAIBLE	-	MS1- Suivi environnemental en phase travaux MS2- Suivi de la réussite des travaux de revégétalisation

	Perceptions sensibles	Potentielles détérioration des perceptions sur le linéaire et delà remontée mécanique	FORT	-	MR5- Intégration architecturale pour les gares et locaux associés, choix des matériaux et couleurs MR6- Intégration topographique du tapis neige MR7- Insertion paysagère et topographique des massifs de pylônes MR8- Traitement cohérent des talus et raccord au terrain naturel MR9- Démontage et évacuation des vestiges de l'actuelle télécabine de Champagny en Vanoise et réhabilitation des secteurs concernés MR10- Respect de la topographie et des textures actuelles des zones remaniées MR11- Traitement irrégulier des lisères MR12- Installation de visualisateurs sur la nouvelle remontée mécanique	Nouvelle gare d'arrivée plus volumineuse, prenant plus de place dans les vues rapprochées et éloignées. Modification de la topographie et ajout du tapis neige sur l'espace débutant n'impactant pas les perceptions lointaines.	MOYEN : TC Champagny FAIBLE : espace débutant	-	MS2- Suivi de la réussite des travaux de revégétalisation MS3- Suivi de la remise en état de la lande
	Éléments paysagers sensibles	Potentielle détérioration des éléments paysagers sensibles suivants : - Front urbain - Forêt - Pentes herbées - Jeunes arbres - Eboulis non stabilisés avec peu de végétation - Sentiers de randonnée - Bâti du village - Bâti vernaculaire	MOYEN	-	MR6- Intégration topographique du tapis neige MR7- Insertion paysagère et topographique des massifs de pylônes MR8- Traitement cohérent des talus et raccord au terrain naturel MR9- Démontage et évacuation des vestiges de l'actuelle télécabine de Champagny en Vanoise et réhabilitation des secteurs concernés MR10- Respect de la topographie et des textures actuelles des zones remaniées MR11- Traitement irrégulier des lisères MR12- Installation de visualisateurs sur la nouvelle remontée mécanique MR13- Adaptation du calendrier des travaux afin d'éviter les périodes sensibles pour la faune sauvage	Éléments paysagers sensibles avec une bonne capacité de cicatrisation. Éléments remplacés après travaux. Cohérence architecturale, de volumes et de teintes. .	FAIBLE	-	MS3- Suivi de la remise en état de la lande MS4- Suivi de la faune durant les travaux

Milieux physiques									
Géologie		Aucune incidence attendue	NUL				NUL		
Eau	Eaux superficielles, hydrologie, hydrographie	En phase travaux : Risque de pollutions accidentelle aux hydrocarbures des cours d'eau	FAIBLE	-	MR3- Limitation des risques de pollutions, boues et matières en suspension	-	NEGLIGEABLE	-	MS1- Suivi environnemental en phase travaux
	Eaux souterraines, hydrogéologie	En phase travaux : Risque de pollutions accidentelle aux hydrocarbures de la masse d'eau souterraine	FAIBLE	-	MR3- Limitation des risques de pollutions, boues et matières en suspension	-	NEGLIGEABLE	-	MS1- Suivi environnemental en phase travaux
	Eaux potables	En phase travaux risque de pollution de l'eau	MOYEN						
		En phase exploitation, risque de pollution limitée par les véhicules empruntant les pistes traversant les captages	NEGLIGEABLE				NEGLIGEABLE		
	Eaux thermales et eaux de baignade	Aucune incidence attendue	NUL				NUL		
	Eaux pluviales	Aucune incidence attendue	NUL				NUL		
	Eaux usées, rejets et assainissements	Aucune incidence attenude	NEGLIGEABLE				NEGLIGEABLE		
Air		Emissions en phase travaux émis par les engins de chantier	NEGLIGEABLE				NEGLIGEABLE		
Climat		En phase travaux, émission de 2350 tCO2e	MOYEN	-	-	En phase travaux, émission de 2350 tCO2e	MOYEN	-	-
		En phase exploitation, augmentation des émissions annuelles de l'appareil de 27 tCO2e	NEGLIGEABLE				NEGLIGEABLE		
Biodiversité									
Trame écologique		Travaux sources de nuisances en journée le temps des travaux	NEGLIGEABLE				NEGLIGEABLE		
		Risque de destruction d'individus par percussion au câble	FORTE	-	MR6- Installation de visualisateurs sur la nouvelle remontée mécanique	Risque limité par rapport au risque actuel lié à l'ancienne télécabine	NEGLIGEABLE	-	MS1- Suivi environnemental en phase travaux
Zonages nature	Natura 2000	Aucune incidence sur les habitats et la faune d'intérêt communautaire attendue	NUL				NUL		
	Znieff	En phase travaux : - 25 978 m² impactés au sein de la ZNIEFF de type I Forêt du Miollet (dont 23 905 m² temporaires et 2 073 m² permanents) - 29 627 m² impactés au sein de la ZNIEFF de type II Massif de la Vanoise (dont 26 688 m² temporaires et 2939 m² permanents).	FAIBLE	-	MR4- Remise en état des secteurs remaniés	En phase travaux : - 2 073 m² impactées de manière permanente (ZNIEFF de type I Forêt du Miollet) - 2 939 m² impactées de manière permanente (ZNIEFF de type II Massif de la Vanoise)	NEGLIGEABLE	-	MA1- Gestion écologique des habitats remis en état MS3- Suivi de la remise en état de la lande
		Aucune incidence attendue en phase d'exploitation	NUL				NUL		
	Zones humides	Aucune incidence attendue	NUL				NUL		
	Pelouses sèches	Incidences brutes temporaires : - 12 m² sur 73PS5112 - 3 m² sur 73PS5113 Les surfaces impactées ne peuvent pas être considérés comme des pelouses sèches	NEGLIGEABLE				NEGLIGEABLE		
	Cœur de parc/aire optimale d'adhésion	Aucune incidence attendue	NUL				NUL		

Habitats	Habitats naturels et semi-naturels	Dégradation et destruction de 3 ha d'habitats naturels ou semi-naturels	FAIBLE	-	MR1- Plan de stationnement et de circulation des engins de chantier MR3- Limitation des risques de pollutions, boues et matières en suspension MR4- Remise en état des secteurs remaniés	Dégradation et destruction de 0,4 ha d'habitats naturels ou semi-naturels	FAIBLE	-	MS1- Suivi environnemental en phase travaux MS2- Suivi de la réussite des travaux de revégétalisation MS3- Suivi de la remise en état de la lande
	Habitats IC/IP	Dégradation et destruction de 1 438 m² d'habitats IC	FAIBLE	ME1- Mise en défens des zones sensibles proches des zones de travaux	MR1- Plan de stationnement et de circulation des engins de chantier MR4- Remise en état des secteurs remaniés MR14- Réduction des emprises de travaux dans les espaces écologiquement sensibles	Dégradation et destruction de 7 m² d'habitats IC	FAIBLE	-	MS1- Suivi environnemental en phase travaux MS2- Suivi de la réussite des travaux de revégétalisation MS3- Suivi de la remise en état de la lande
	Zones humides	Aucun enjeu ni incidence	NUL				NUL		
	Risque de dégradation et de pollution d'habitats naturels	Risques indirects de dégradation et de destruction par divagation des engins, stockage de matériels et implantation des bases vie	FAIBLE	ME1- Mise en défens des zones sensibles proches des zones de travaux	MR1- Plan de stationnement et de circulation des engins de chantier MR3- Limitation des risques de pollutions, boues et matières en suspension MR4- Remise en état des secteurs remaniés	-	NEGLIGEABLE	-	MS1- Suivi environnemental en phase travaux MS2- Suivi de la réussite des travaux de revégétalisation
Flore	Flore protégée et/ou menacée	Risque de destruction de Lycopode localisé à proximité du chantier	FAIBLE	ME1- Mise en défens des zones sensibles proches des zones de travaux	-	-	NEGLIGEABLE	-	MS1- Suivi environnemental en phase travaux
	Risque de dispersion d'espèce végétale exotique envahissante	Présence d'une espèce exotique envahissante : <i>Erigeron annuus</i> (2 stations et 37 m² concernés par l'espèce)	FORT	ME4- Mesures visant à éviter le risque d'introduction et de dissémination d'espèces invasives	-	Présence d'une espèce exotique envahissante : <i>Erigeron annuus</i> (2 stations et 37 m² concernés par l'espèce)	FAIBLE	-	MS6- Suivi de l'absence de dissémination de la flore exotique
	Risque d'introduction d'espèce végétale exotique envahissante	Aucun import de terre prévu au projet	NEGLIGEABLE				NEGLIGEABLE		

Faune	Rhopalocères	Destruction de 446 m² d'Airelle des marais, et 2 m² de crassulacées	MOYEN	ME1- Mise en défens des zones sensibles proches des zones de travaux	MR1- Plan de stationnement et de circulation des engins de chantier MR4- Remise en état des secteurs remaniés	Dégradation temporaire de 252 m² d'Airelle des marais, et de 2 m² de crassulacées + Destruction permanente de 7 m² d'Airelle des marais	NEGLIGEABLE	-	MA1- Gestion écologique des habitats remis en état MS1- Suivi environnemental en phase travaux MS2- Suivi de la réussite des travaux de revégétalisation MS3- Suivi de la remise en état de la lande
		Risque de destruction d'individus d'Apollon et de Solitaire sous forme de chenille et œufs en raison de la destruction de 446 m² d'Airelle des marais, et 2 m² de crassulacées	MOYEN	ME1- Mise en défens des zones sensibles proches des zones de travaux	MR1- Plan de stationnement et de circulation des engins de chantier MR4- Remise en état des secteurs remaniés	Risque non significatif de destruction d'individus de Solitaire et d'Apollon sous forme de chenille et d'œufs en raison de la dégradation temporaire de 252 m² d'Airelle des marais, et de 2 m² de crassulacées	NEGLIGEABLE	-	MS1- Suivi environnemental en phase travaux MS5- Suivi de la faune à enjeux après travaux
	Odonates	Aucun enjeu ni incidence sur ce taxon	NUL				NUL		
	Amphibiens	Absence d'enjeu sur la destruction d'habitat car pas de dégradation de milieux humides ou de zone d'hivernage	NUL				NUL		
		Risque de mortalité (pollution)	FAIBLE	-	MR3- Limitation des risques de pollutions, boues et matières en suspension	Risque de mortalité non significatif	NEGLIGEABLE	-	MS1- Suivi environnemental en phase travaux
	Reptiles	Destruction de 2,4 ha d'habitats favorables aux reptiles thermophiles	MOYEN	ME1- Mise en défens des zones sensibles proches des zones de travaux	MR1- Plan de stationnement et de circulation des engins de chantier MR4- Remise en état des secteurs remaniés	Dégradation temporaire de 2,35 ha d'habitats favorables aux reptiles thermophiles soit 28,4 % de la surface totale impactés et remis en état après travaux 631 m² impactés de façon permanente (pylônes, gares, etc.)	NEGLIGEABLE	-	MS1- Suivi environnemental en phase travaux
		Risque de destruction d'individus en raison de la destruction de 1% d'habitats favorables aux reptiles thermophiles de façon permanente	FAIBLE	ME1- Mise en défens des zones sensibles proches des zones de travaux	MR1- Plan de stationnement et de circulation des engins de chantier MR13- Adaptation du calendrier des travaux afin d'éviter les périodes sensibles pour la faune sauvage	Risque de destruction d'individus non significatif	NEGLIGEABLE	-	MS1- Suivi environnemental en phase travaux MS5- Suivi de la faune à enjeux après travaux
		Taxons très sensibles au bruit, aux vibrations et à la présence humaine	MOYEN	ME1- Mise en défens des zones sensibles proches des zones de travaux	MR1- Plan de stationnement et de circulation des engins de chantier MR13- Adaptation du calendrier des travaux afin d'éviter les périodes sensibles pour la faune sauvage	Absence de risque de destruction d'individus	NEGLIGEABLE	-	MS1- Suivi environnemental en phase travaux
	Avifaune	HABITATS BOISES : 0,23 ha affectés de manière permanente HABITATS SEMI-OUVERTS : 1 020 m² impactés HABITATS OUVERTS : 2,2 ha impactés HABITATS ROCHEUX : 404 m² impactés	MOYEN	ME1- Mise en défens des zones sensibles proches des zones de travaux ME3- Passage d'un écologue avant le démarrage des travaux et du défrichement ME5-Dispositif permettant de limiter les espèces à enjeux et/ou leur installation	MR1- Plan de stationnement et de circulation des engins de chantier MR4- Remise en état des secteurs remaniés	HABITATS BOISES : 0,23 ha affectés de manière permanente peu favorable à la reproduction de l'avifaune HABITATS SEMI-OUVERTS : 20 m² impactés de manière permanente et 1 000 m² dégradés temporairement HABITATS OUVERTS : 1 000 m² impactés de manière permanente et 2,1 ha de dégradation temporaire HABITATS ROCHEUX : 4 m² impactés de manière permanente et 400 m² de dégradation temporaire	NEGLIGEABLE	-	MA1- Gestion écologique des habitats remis en état MS1- Suivi environnemental en phase travaux MS5- Suivi de la faune à enjeux après travaux

		Risque de destruction d'individus au stade juvénile ou oeuf lors des terrassements	FORT	ME1- Mise en défens des zones sensibles proches des zones de travaux ME3- Passage d'un écologue avant le démarrage des travaux et du défrichement ME5-Dispositif permettant de limiter les espèces à enjeux et/ou leur installation	MR13- Adaptation du calendrier des travaux afin d'éviter les périodes sensibles pour la faune sauvage	Absence de risque de destruction d'individus	NEGLIGEABLE	-	MS1- Suivi environnemental en phase travaux MS4- Suivi de la faune durant les travaux
		Risque de destruction d'individus par percussion au câble	FORT	-	MR12- Installation de visualisateurs sur la nouvelle remontée mécanique	Risque limité par rapport au risque actuel lié à l'ancienne télécabine	NEGLIGEABLE	-	MS1- Suivi environnemental en phase travaux
		Dérangement lors des travaux de terrassement et l'hélicoptage	FORT	ME1- Mise en défens des zones sensibles proches des zones de travaux ME3- Passage d'un écologue avant le démarrage des travaux et du défrichement	MR13- Adaptation du calendrier des travaux afin d'éviter les périodes sensibles pour la faune sauvage	Risque de dérangement réduit en période de reproduction et phasage des zones de travaux	FAIBLE	-	MS1- Suivi environnemental en phase travaux MS4- Suivi de la faune durant les travaux MS5- Suivi de la faune à enjeux après travaux
	Chiroptères	Aucune perte d'habitats favorable aux chiroptères	NEGLIGEABLE				NEGLIGEABLE		
		Absence de risque de destruction d'individus lors des terrassements	NEGLIGEABLE				NEGLIGEABLE		
		Risque de percussion non significatif	NEGLIGEABLE				NEGLIGEABLE		
	Autres mammifères	<u>Écureuil roux</u> : Absence de risque de destruction d'individus <u>Lièvre variable</u> : risque de destruction d'individus, notamment au stade juvénile, lors du terrassement	FAIBLE	ME1- Mise en défens des zones sensibles proches des zones de travaux	MR1- Plan de stationnement et de circulation des engins de chantier MR13- Adaptation du calendrier des travaux afin d'éviter les périodes sensibles pour la faune sauvage	Absence de risque significatif de destruction d'individus	NEGLIGEABLE	-	MS1- Suivi environnemental en phase travaux MS5- Suivi de la faune à enjeux après travaux
		<u>Écureuil roux</u> : Perte potentielle de 0,23 ha de boisements <u>Lièvre variable</u> : Perte d'environ 1000 m² d'habitats potentiellement favorables	MOYEN	ME1- Mise en défens des zones sensibles proches des zones de travaux ME3- Passage d'un écologue avant le démarrage des travaux et du défrichement	MR1- Plan de stationnement et de circulation des engins de chantier MR4- Remise en état des secteurs remaniés	Milieu peu favorable à la reproduction de l'Écureuil roux Espaces rapidement recolonisés par la végétation et les populations locales. Nombreux habitats similaires à proximité immédiate de la zone d'étude	NEGLIGEABLE	-	MS3- Suivi de la remise en état de la lande MS5- Suivi de la faune à enjeux après travaux
		Dérangement lors des travaux de terrassement et les hélicoptages	FORT	ME1- Mise en défens des zones sensibles proches des zones de travaux ME3- Passage d'un écologue avant le démarrage des travaux et du défrichement	MR13- Adaptation du calendrier des travaux afin d'éviter les périodes sensibles pour la faune sauvage	Risque non significatif du dérangement sur les mammifères dont l'Écureuil roux et le Lièvre variable	FAIBLE	-	MS1- Suivi environnemental en phase travaux MS4- Suivi de la faune durant les travaux MS5- Suivi de la faune à enjeux après travaux

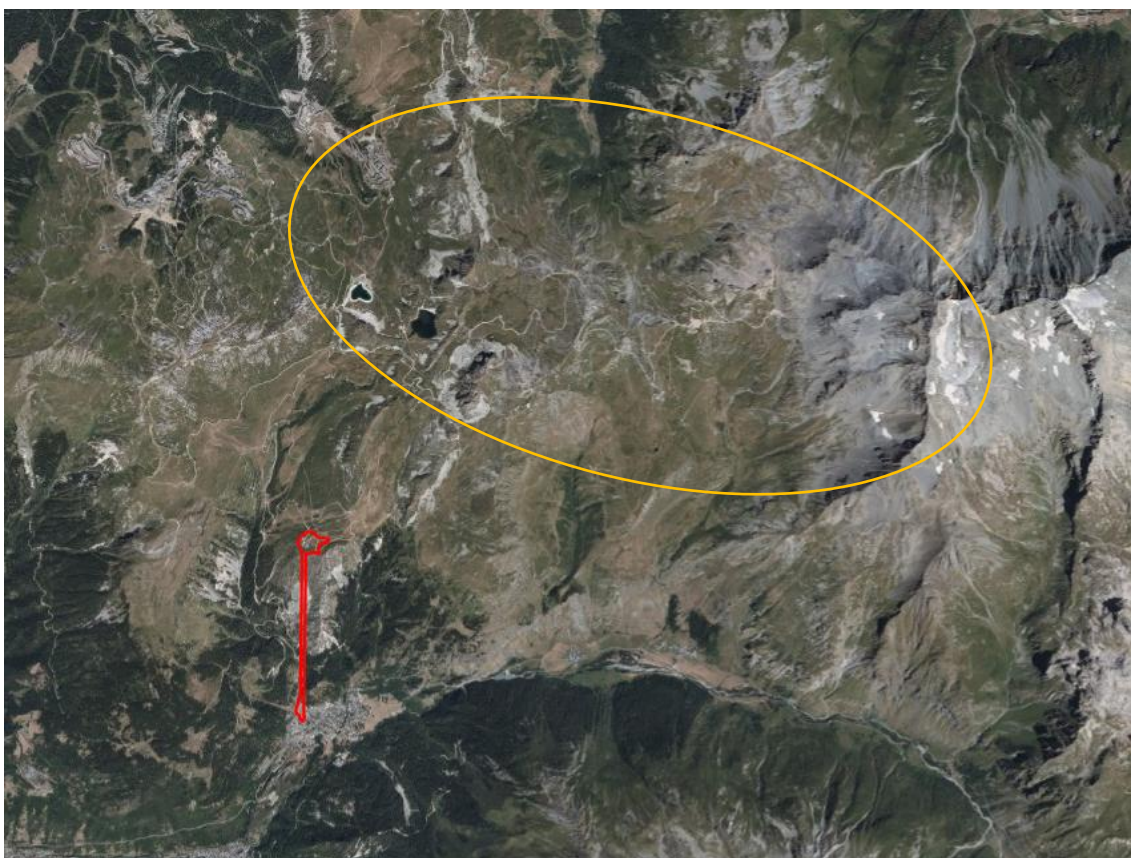
Population et santé humaine								
Zones habitées et voisinage sensible	En phase travaux nuisances temporaires liées à la réalisation des travaux En exploitation, nuisances semblables à l'existant	NEGLIGEABLE				NEGLIGEABLE		
Agriculture	En phase travaux, 1,8 ha d'estives et de landes impactés, dont 1,7 ha temporairement et 0,1 ha de façon permanente.	MOYEN	-	MR4- Remise en état des secteurs remaniés	En phase travaux, 0,1 ha d'estives et de lande impactées de façon permanente	NEGLIGEABLE	-	MA1- Gestion écologique des habitats remis en état MS3- Suivi de la remise en état de la lande
	En phase exploitation, aucune incidence attendue	NUL				NUL		
Forêts	En phase travaux, l'élargissement du layon existant engendra un défrichement de 4 340 m² de forêts juvéniles En phase exploitation layon entretenu comme actuellement	NEGLIGEABLE				NEGLIGEABLE		
Activité touristique hivernale	Travaux réalisés en dehors de la saison hivernale sans incidence sur l'activité touristique	NUL				NUL		
	En exploitation, le projet modernise et sécurise l'accès sud au domaine de La Plagne, tout en garantissant un espace débutant enneigé toute la saison à 1 900m	POSITIF				POSITIF		
	En période estivale, la zone du projet sera pénalisée de manière temporaire	NEGLIGEABLE				NEGLIGEABLE		
Activité touristique estivale								
Biens matériels	Aucune incidence attendue	NUL				NUL		
Santé	Aucune incidence attendue hormis les nuisances sonores et vibratoires de façon temporaire le temps des travaux	NUL à FAIBLE				NUL A FAIBLE		

CHAPITRE 4. EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS D'AMENAGEMENTS CONNUS

Le tableau suivant présente ainsi les projets sélectionnés pour l'analyse des effets cumulés avec le présent projet.

La recherche s'est étendue sur le territoire des communes de La Plagne Tarentaise, Champagny en Vanoise et Bozel ainsi que sur le domaine skiable de La Plagne étendant la recherche aux communes d'Aime la Plagne et Bellentre.

PROJET	AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE	ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET
Remplacement de la télécabine de la roche de Mio, extension de la retenue collinaire du col de Forcle avec création d'une base de loisirs, réorganisation du secteur du Glacier et révision allégée n°1 du PLU de la commune déléguée de Mâcot-la-Plagne La-Plagne-Tarentaise	5 juillet 2022	Travaux réalisés pour partie (TC Roche de Mio, Agrandissement de la retenue du col de Forcle, réorganisation du secteur du Glacier).



Localisation des projets retenus pour l'étude des effets cumulés. En rouge le projet de la TC Champagny. En orange, le projet de la TC Roche de moi et les aménagements associés. Source : KARUM

4.1.1. INCIDENCES CUMULEES SUR LES RESSOURCES NATURELLES

On entend par ressources naturelles, la ressource en eau, la ressource du sol et du sous-sol, la ressource forestière et la biodiversité.

Concernant la ressource en eau, le projet n'engendrera aucun prélèvement d'eau et n'aura donc aucune incidence sur celle-ci en phase travaux ou exploitation. **Aucune incidence cumulée sur la ressource en eau n'est donc attendue.**

Concernant la ressource du sol et du sous-sol, le projet ne nécessitera pas d'import de matériaux et ne sera pas source de déblais excédentaires en phase travaux ou exploitation. **Aucune incidence cumulée sur la ressource du sol et du sous-sol n'est donc attendue.**

Concernant la ressource forestière, le projet nécessitera de défricher 4 340 m² d'arbres dont 2 779 m² en bordure d'un layon déjà existant et entretenu pour le fonctionnement de l'appareil actuel. Toutefois, les autres projets identifiés ci-dessus sont localisés sur des espaces dépourvus de boisement ou ne présentent pas de défrichement. **Aucune incidence cumulée sur la ressource forestière n'est donc attendue.**

Concernant la biodiversité, le projet n'aura aucune incidence significative sur la flore et la faune protégée et/ou menacée du secteur. **Aucune incidence cumulée sur la biodiversité n'est donc attendue.**

4.1.2. INCIDENCES CUMULEES SUR LES ZONES D'IMPORTANCE PARTICULIERE POUR L'ENVIRONNEMENT

Les zones revêtant une importance particulière pour l'environnement sont considérées dans la présente analyse comme les secteurs identifiés à une plus large échelle que le projet, et dont les caractéristiques ont justifié leur désignation sous la forme de documents formels (d'inventaire et/ou réglementaires). Il s'agit notamment des sites Natura 2000, des ZNIEFF, des Sites Classés, des périmètres de protection de captages d'eau potable, etc.

	TC CHAMPAGNY	TC ROCHE DE MIO ET AMENAGEMENT ASSOCIES
ZNIEFF de type I Forêt du Miolet	X	-
ZNIEFF de type II Massif de la Vanoise	X	X
Pelouses sèches	X	-

Sur les 3 zonages d'importance naturelle pour l'environnement qui concernent le projet de la TC Champagny, seul 1 est en commun avec le projet de la TC Roche de Mio. Toutefois, les incidences du présent projet sur la ZNIEFF de type 2 et sur la biodiversité de manière générale ne sont pas significatives. **Aucune incidence cumulée sur les zones d'importance particulière pour l'environnement n'est donc attendue.**

4.1.3. SYNTHESE ET CONCLUSION DES EFFETS CUMULES

En conclusion, le projet de remplacement de la TC Champagny n'aura aucune incidence cumulée avec les autres projets (existants ou approuvés), au regard de l'utilisation des ressources naturelles et les zones revêtant une importance particulière pour l'environnement susceptible d'être touchées (phase de travaux aux incidences résiduelles négligeables, phase d'exploitation du projet sans incidence sur les milieux naturels terrestres).

CHAPITRE 5. VULNERABILITE DU PROJET FACE AUX RISQUES

RISQUE	ENJEU	PRESCRIPTIONS POUR LE PROJET	INCIDENCES POTENTIELLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT EN CAS D'ALEAS
Pollution des sols	NUL	Aucune	Aucune
Crue torrentielle/inondation	FAIBLE	> Règlement PPR de Champagny-en-Vanoise	
Séisme	MOYEN	> Réglementation parasismique de l'Eurocode 8	
Chute de blocs	MOYEN	> Prescriptions étude géotechnique	
Affaissement/Effondrement de cavités	FAIBLE A MOYEN	> Prescriptions étude géotechnique	
Mouvements de terrain	FAIBLE	> Prescriptions étude géotechnique	
Retrait et gonflement des argiles	FAIBLE	> Respect de la réglementation	
Avalanche	FAIBLE	> Aucun fut dans la tranche d'altitude 1800-1840 m > Règlement PPR de Champagny-en-Vanoise	
Feu de forêt	MOYEN	> Respect de la réglementation	
Radon	FORT	> Respect de la réglementation	
Amiante environnemental	NUL A TRES FAIBLE	> Respect de la réglementation	

CHAPITRE 6. VULNERABILITE DU PROJET FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

FACTEUR	COMMENTAIRE
Exposition au risque climatique	Le projet est exposé à un risque de manque d'enneigement dès l'horizon moyen du fait de sa localisation à des altitudes relativement basses. Le projet est exposé à des risques naturels qui pourraient s'intensifier et devenir plus fréquents avec le changement climatique.
Sensibilité du projet	Le projet est jugé sensible au manque d'enneigement du fait de sa typologie (projet de remontée mécanique et d'espace débutant destiné à la pratique des sports d'hivers). Le projet est jugé sensible aux risques naturels du fait de sa localisation et des risques naturels présents.
Capacité d'adaptation du projet	Le projet présente une capacité d'adaptation importante pour pallier le manque d'enneigement. En effet, il s'agit d'une remontée mécanique qui permet un accès à un domaine skiable d'altitude où le manque d'enneigement se fera moins ressentir à l'horizon moyen. L'espace débutant situé au sommet de la TC est jugé viable à l'horizon moyen. De plus, l'appareil permettra une redescente en cas d'enneigement insuffisant pour la redescente ski au pieds. Du point de vue des risques naturels, le projet présente une capacité d'adaptation en cas d'aléas impactant les infrastructures de ligne (pylônes) les plus exposés aux risques naturels du secteur.

Au regard des différents éléments présentés ci-dessus, le projet est jugé non vulnérable au changement climatique à l'horizon moyen.

CHAPITRE 7. ENVIRONNEMENT AVEC ET SANS PROJET

EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT	
Sans le projet	Avec le projet
Patrimoine culturel et paysage	
=	↘
Aucune évolution majeure à prévoir.	Bâtiment en G2 plus imposant et moins bien intégré aux bâtiments existants. Bâtiment en G1 réduit et bien intégré au village.
Milieux physiques	
=	=
<u>Géologie</u> : Aucune évolution majeure à prévoir. <u>Eau</u> : Evolution naturelle et liée au changement climatique de la ressource en eau et des différents vecteurs de cette ressource (cours d'eau, lacs). <u>Air/Climat</u> : Maintien de la qualité de l'air et évolution du climat naturelle liée aux activités anthropiques	<u>Géologie</u> : Aucune évolution majeure <u>Eau</u> : Evolution naturelle et liée au changement climatique de la ressource en eau et des différents vecteurs de cette ressource (cours d'eau, lacs). <u>Air/Climat</u> : Maintien de la qualité de l'air et évolution du climat naturelle liée aux activités anthropiques
Biodiversité	
=	↘
<u>Zonages nature</u> : Aucune évolution majeure à prévoir <u>Habitats naturels</u> : Evolution des habitats en lien avec les activités humaines et le changement climatique <u>Flore</u> : Aucune évolution majeure à prévoir <u>Faune</u> : Aucune évolution majeure à prévoir	<u>Zonages nature</u> : Aucune évolution majeure à prévoir <u>Habitats naturels</u> : Dégradation temporaire d'habitats <u>Flore</u> : Aucune évolution majeure <u>Faune</u> : Aucune évolution majeure
Risques	
=	=
<u>Risques industriels</u> : Aucune évolution majeure à prévoir <u>Risques naturels</u> : Aucune évolution majeure à prévoir	Evolution naturelle des risques avec le changement climatique sans incidence du projet sur cette évolution.
Population et santé humaine	
↘	↗
<u>Environnement humain</u> : diminution de l'enneigement lié au changement climatique rendant certains secteurs non praticables pour les sports d'hivers. Vieillessement d'une remontée mécanique structurante pour le village de Champagny en Vanoise permettant l'accès au domaine de montagne de La Plagne et par extension au domaine de montagne relié des Arcs (Paradiski). <u>Santé et nuisances</u> : Aucune évolution majeure à prévoir	<u>Environnement humain</u> : Modernisation d'une remontée mécanique permettant d'accéder au domaine de montagne de La Plagne, même en cas d'année avec un faible enneigement. <u>Santé et nuisances</u> : Aucune évolution majeure à prévoir

Légende du tableau :

	Faible dégradation		Dégradation
	Stabilité		
	Faible amélioration		Amélioration

CHAPITRE 8. CONTRIBUTEURS A L'ETUDE D'IMPACT

COORDONNEES DE LA STRUCTURE		NOM	QUALITE ET QUALIFICATION		THEMATIQUES ABORDEES
	SAP (Société d'Aménagement de la Plagne) 54 impasse de la Cembraie, route de Plagne Centre 73210 LA PLAGNE TARENTEISE Tél : 04 79 09 67 00	M. CHAUDAN Jacques	Directeur technique	Maître d'ouvrage Pétitionnaire	Éléments liés à la justification du projet, cout et programmation
		M. MERMET Florian	Chef de projet aménagement		
	Bureau d'études KARUM 350 Route de la Bétaz 73390 CHAMOIX-SUR-GELON Tél : 04 79 84 34 88 karum@karum.fr	Mme. LACOMBE Zoé	Chargée de projet Rédactrice et relectrice		Rédaction de l'évaluation environnementale
		Mme. RUAZ Mélanie	Chargée de projet Rédactrice		
		M. ROSENSTEIN Axel	Généraliste Rédacteur		
		Mme PELLICIER Laure	Fauniste Intervenante terrain et rédactrice		
		Mme MONTUELLE Mathilde	Paysagiste Intervenante terrain et rédactrice		
		Mme LATOUR Manon	Botaniste Intervenante terrain et rédactrice		
	DCSA 43 boulevard des Alpes 38240 MEYLAN Tél : 04 76 90 74 12 dcsa@dcsa.fr	M. DE LABONNEFON Aranud	Ingénieurs d'affaire Maitre d'œuvre RM		Éléments de projet, description et justification
	ABEST 75 Rue Derobert 73400 UGINE Tél : 04 79 89 75 75 ingenierie@abest.fr	M. DUGIT GROS Richard	Chef de projet Maitre d'œuvre terrassement		

	CABL&A 43 boulevard des Alpes 38240 MEYLAN Tél : 06 22 72 24 88 barbara.biron@cablearchi.fr	Mme. BIRON Barbara	Architecte	Insertions paysagère et architecturale des bâtiments
	SAGE 2 rue de la Condamine - BP 17 38610 GIERES 04 50 64 06 14	M. CHAMEL Guillaume	Ingénieur géotechnicien -	Etude géotechnique
	Engineerisk 690 route de La Motte Servolex 73160 SAINT SULPICE 06 23 75 06 42	Mme. BOURJAILLAT Fanny	Ingénieur Risques Naturels	Etude avalanche